



# PRE REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

## 42<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE LA MATHEYSINE

### 15 et 16 mai 2026

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.

#### INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA DAUPHINOISE
Nom du Rallye :	42 <sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE LA MATHEYSINE
Date :	15 et 16 mai 2026
Niveau d'inscription ( <i>Régional, National, Inter.</i> ) :	Régional
Eligibilité :	Coupe de France des rallye 2026 coef. 2, le Championnat de la Ligue Rhône-Alpes 2026 et le Challenge Patrice MONTAGNAT de l'ASA Dauphinoise.
Participation étrangère autorisée ?	NON
Visa Ligue (date et numéro) :	Le 05 février 2026 n°R16
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	Le 05 février 2026 n°109
<b>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</b>	
Nom :	Mme POINT Dominique
Téléphone :	06 37 13 34 08
Mail :	<a href="mailto:contact@asadauphinoise.com">contact@asadauphinoise.com</a>
<b>Comité d'Organisation</b>	
Président :	M. CAPPELLETTI Olivier
Membres :	Mme POINT Dominique
Secrétariat du Rallye, Adresse :	ASA Dauphinoise - MDS – 40 Avenue Marcellin Berthelot 38100 Grenoble Cedex
Téléphone :	06 66 54 18 86
Mail:	<a href="mailto:contact@asadauphinoise.com">contact@asadauphinoise.com</a>
Permanence du Rallye :	ASA Dauphinoise - MDS – 40 Avenue Marcellin Berthelot 38100 Grenoble Cedex
Lieu, date, horaire :	Prendre contact par mail ou téléphone

<b>Organisateur technique</b>	
Nom :	Ecurie Obiou
Adresse :	24 place Pérouzat 38350 La Mure
Téléphone :	06 77 66 31 87

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Mercredi 01 <sup>er</sup> avril 2026
Ouverture des engagements	Mercredi 08 avril 2026
Clôture des engagements	Mardi 05 mai 2026 (cacher de la poste faisant foi)
Parution du carnet d'itinéraire	Vendredi 08 mai 2026 - A télécharger sur le site rallyedelamatheysine.fr ou <a href="http://www.asadauphinoise.com">www.asadauphinoise.com</a>
Distribution du Road-Book ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 08 mai 2026 - A télécharger sur le site <a href="http://www.rallyedelamatheysine.fr">www.rallyedelamatheysine.fr</a> ou <a href="http://www.asadauphinoise.com">www.asadauphinoise.com</a>
Reconnaisances ( <i>dates &amp; heures</i> )	Dimanche 10 mai 2026 de 8h00 à 18h00 et Vendredi 15 mai 2026 de 8h00 à 17h00. Les autocollants de reconnaissance devront obligatoirement être retirés au Br le « GRAND CAFE » Rue du Breuil 38 350 La Mure les jours de reconnaissance
Vérifications administratives ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 15 mai 2026 de 15h00 à 20h00 à la mairie de la Mure – Horaire à consulter sur le site <a href="http://www.asadauphinoise.com">www.asadauphinoise.com</a> à partir du 11 mai 2026
Vérifications techniques ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 15 mai 2026 de 15h15 à 20h15 à la mairie de la Mure
Mise en place du parc de départ ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 15 mai 2026 à partir de 15h15, place du marché à Pierre Châtel
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportif ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 15 mai 2026 à 19h00 Salle des fêtes de Pierre Châtel
Publication des équipages admis au départ ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 15 mai 2026 à 21h00 à la Salle des fêtes de Pierre Châtel
Publication des heures et ordres de départ ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 15 mai 2026 à 21h00 à la Salle des fêtes de Pierre Châtel
Briefing des pilotes ( <i>lieu, date, heure</i> )	Remis lors des vérifications administratives
Départ ( <i>lieu, date, heure</i> )	Samedi 16 mai 2026 à 8h18, place du marché à Pierre Châtel

Publication des résultats partiels ( <i>lieu, date, heure</i> )	Samedi 16 mai 2026, 30 min après l'arrivée du dernier concurrent, place du marché à Pierre Châtel
Arrivée ( <i>lieu, date, heure</i> )	Samedi 16 mai 2026 à 19h40, place du marché à Pierre Châtel
Vérifications finales ( <i>lieu, date, heure</i> )	Samedi 16 mai 2026 à l'arrivée, Garage Servizet la Motte d'Aveillans
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats ( <i>lieu, date, heure</i> )	Samedi 16 mai 2026 1heure après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix ( <i>lieu, date, heure</i> )	Samedi 16 mai 2026 au pied du podium à l'arrivée du rallye, place du marché à Pierre Châtel

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

### 1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Fonction	Nom & numéro de licence
Observateur (facultatif)	En attente retour de la ligue
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. LEROY Jean-Christophe licence n°5492
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M. GIBILLY Christian licence n°3302 / Mme FAGOT Isabelle n°172694
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme MOLLIER-SABET Marie-Laure n°320460
Directeur de Course	M. ROSSIGNOL Didier licence n°11521
Directeurs de Course	M. VERNET Daniel n°147321 M. BELLET Franck n°43174
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Mme CHIORU Catherine licence n°8654 M. FABRE Thierry licence n°28843 En attente
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	M. AGIER Adrien licence n°324027 M. COLLOMB Pierre-Alain licence n°153833 En attente
Commissaire Technique responsable	M. GARREAU Patrick licence n°22045
Commissaires Techniques adjoints	M. CASSET Bernard licence n°56047 M. DEVIGNE Serge licence n°214854 M. BACHASSE Benjamin licence n°207620
Médecin chef	En attente
Chargés des relations avec les concurrents	M. DEMARD Roland licence n°14035 M. VAUTRAT Hervé licence n°3259
Juges de faits	M. MAILLET Jean-Paul licence n°227350
Chargé des relations avec la presse	En attente
Chronométrateurs	En attente
Classement	En attente
Speaker	En attente

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye 42<sup>ème</sup> Rallye régional de la Matheysine doit remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne [www.ffsa-inscriptions.org](http://www.ffsa-inscriptions.org) puis adresser sa demande d'engagement dûment complétée, accompagner des copies des permis et licences, ainsi que du règlement des droits d'inscriptions par courrier à :

ASA Dauphinoise - MDS – 40 Avenue Marcellin Berthelot 38100 Grenoble Cedex (cachet de la poste faisant foi), avant le mardi 05 mai 2026

**Attention :** Toute feuille d'engagement non saisie en ligne sur le site [www.ffsa-inscriptions.org](http://www.ffsa-inscriptions.org) ou feuille d'engagement reçue sans les documents et/ou sans règlement des droits d'inscriptions ne sera pas prise en compte. LE REGLEMENT peut se faire par CHEQUE au nom de l'ASA DAUPHINOISE ou par VIREMENT BANCAIRE IBAN ASAD :

FR76 1027 8089 5200 0205 1120 129

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 330 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660 €

#### ***Jumelage avec le Rallye du Laragnais 2026 :***

Les équipages (complet : pilote & copilote) participants au Rallye 42<sup>ème</sup> de la Matheysine 2026 et au Rallye du Laragnais 2026 bénéficient d'une réduction globale sur les coûts d'engagements pour les deux épreuves. Un chèque de 75 € leur sera remis aux vérifications administratives du Rallye du Laragnais.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.
- 50 % dans tous les autres cas.

Les chèques seront mis en banque le 14 mai 2026.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance Avenue des plantations, parking des Bastions, Hall des sport Fabrice Marchiol et terrain « stabilisé » & parking du complexe sportif Jean Morel à la Mure. Le parc à remorques se fera uniquement dans la cour de l'École des Bastions (lieu fermé et clos). ATTENTION, aucune installation possible avant 17h. L'organisation, la Mairie et la Police municipale, se réserve le droit d'enlever tout véhicules contrevenants.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de 42<sup>ème</sup> rallye régional de la Matheysine représente un parcours de 40 km.

Il est divisé en 1 étapes et 3sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont :

**ES 1** : Corniches du Drac : 7,1 Kms

**ES 2** : La Matheysine: 3,8 Kms

**ES 3 & 5**: Le Beaumont : 8,9 Kms

**ES 4 & 6** : Les balcons de la Bonne : 5,7 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 maximum

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

**Dimanche 10 mai 2026 de 8h00 à 18h00**

et

**Vendredi 15 mai 2026 de 8h00 à 17h00.**

Les 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et les sanctions appliquées conformément au règlement standards FFSA.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.  
Le rallye moderne partira 5+10 min après le rallye VHC

S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée.

**L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent** en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours. Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye. L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. **Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.**

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Primes cumulables : Scratch, classe

Coupes non cumulables :

### CLASSEMENT SCRATCH

1 <sup>er</sup>	330€
2 <sup>ème</sup>	250€
3 <sup>ème</sup>	200€

### 100 % FEMININE

1 <sup>er</sup>	330€
2 <sup>ème</sup> <i>Si plus 3 partants</i>	180€
3 <sup>ème</sup> <i>Si plus 5 partants</i>	120€

## CLASSES

Classes	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème
- 3 partants	150€						
4 à 9 partants	320€	200€	130€	Lot			
10 à 15 partants	320€	200€	130€	Lot	Lot	Lot	
+ de 15 partants	320€	200€	130€	70€	Lot	Lot	Lot

- 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch
- 1 Coupe à chaque équipage récompensé
- 1 Coupe aux 3 premiers équipages 100 % féminin terminant le rallye

Dans le cas où le nombre d'équipages prenant le départ serait inférieur à 80, les primes définies ci-dessus seront divisées par deux.

**La remise des prix se déroulera au pied du podium, à l'arrivée des équipages.  
Les primes seront envoyées par courrier aux lauréats.**